

Administration générale

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA MER,
EN CHARGE DE TECHNOLOGIES VERTES
ET DES NÉGOCIATIONS SUR LE CLIMAT

Secrétariat général

Décision du 26 novembre 2009 modifiant la décision du 19 mars 2009 portant nomination des représentants du personnel au comité technique paritaire central institué auprès de la directrice des ressources humaines

NOR : DEVK0928072S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le ministre d'Etat, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat,

Vu l'arrêté du 17 février 2009 fixant la répartition des sièges de représentants du personnel au comité technique paritaire central institué auprès de la directrice des ressources humaines ;

Vu la décision du 19 mars 2009 portant nomination des représentants du personnel au comité technique paritaire central institué auprès de la directrice des ressources humaines ;

Vu la proposition de la CFDT,

Décide :

Article 1^{er}

L'article 1^{er} de la décision du 6 mars 2009 est modifié comme suit :

Parmi la liste des membres suppléants :

« M. Gérard NIQUET » est remplacé par « Mme Josiane PEBREL »

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat.

Fait à Paris, le 26 novembre 2009.

Pour le ministre d'Etat et par délégation :

*Le directeur adjoint
des ressources humaines,*

R. DAVIES